



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc J0B 1K0

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Chartierville tiendra une séance extraordinaire le lundi 8 décembre 2025 à 18 h 30, à la salle communautaire de Chartierville.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

DONNÉ à Chartierville, ce 28^e jour du mois de novembre 2025.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière – trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Paméla Blais, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ce vendredi 28 novembre 2025, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de novembre 2025.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière